

Le 4 juillet 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le mardi 4 juillet 2023 de 20 h à 21 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Boutellerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, conseillère, absente
Mme Joceline D'Amour, conseillère
M. Charles Garon, conseiller
M. André Asselin, conseiller
M. Frédéric Landry, conseiller
M. Rogé Francoeur, conseiller

formant quorum

Assite également à la séance, Mme Anne Desjardins directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Desjardins fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
7. Rapport d'organisme
8. Camp de jour – achat de matériel
9. Adoption du règlement numéro 369 visant à modifier le règlement numéro 170 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et le règlement de lotissement numéro 172
10. Voirie
Avancement des travaux
Nouveau mandat à la firme Bouchard Service conseil pour l'élaboration d'un plan en vue des travaux de remplacement d'un ponceau sur la route du Cap
11. MRC de Kamouraska
Résolution d'appui Trans-Apte
12. Correspondance
13. Autres sujets
14. Période de questions
15. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Mme Joceline D'Amour

116-2023

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

Avant d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 juin 2023 Mme la Directrice générale mentionne qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction dudit procès-verbal. En début de la première page on devrait y lire **le 5 juin 2023** plutôt que le 6 juin 2023.

117-2023

Il est proposé par M. André Asselin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

118-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 342 052,80 \$ autorise la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Frédéric Landry nous informe que lors de la dernière assemblée de la Régie, a été entérinée l'embauche du nouveau directeur à temps plein.

La Régie adoptera un nouveau règlement concernant les permis de brûlage afin d'y inclure l'émission en tenant compte de l'indice d'inflammabilité.

7. Rapport d'organismes

Charles Garon, conseiller mentionne que l'Association sportive a tenue l'activité de la Saint-Jean à la Chapelle. Il y eu une bonne participation et la prestation d'un chansonnier. L'activité a connu un succès.

Nicole Généreux, mairesse mentionne qu'elle a assisté au lancement du nouveau parcours dans les jardins de la Maison Chapais.

Une rencontre avec le président du Comité de développement permettra de mobiliser le Comité pour un fête du Village à venir en septembre.

8. Camp de jour

ATTENDU QUE

la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de l'Unité régionale de loisirs et sports Bas-Saint-Laurent pour un montant de 2 300 \$;

ATTENDU QUE

le projet consiste à faire l'acquisition de matériel devant servir à divertir les utilisateurs du bâtiment sportif et des Camps de jour;

ATTENDU QU'

au cours du mois de juillet se tiendra le camp de jour sur deux semaines et que l'acquisition de nouveau matériel bonifiera l'offre de loisirs aux enfants;

EN CONSÉQUENCE,
119-2023

Il est proposé par M. Rogé Francoeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser l'achat de matériel sportif et de loisir ;

Que ces achats soient payés à même la carte de crédit de la Municipalité jusqu'à concurrence de 2 300 \$ et selon les conditions prévues à l'aide financière.

9. Adoption du règlement numéro 369 visant à modifier le règlement numéro 170 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et le règlement de lotissement numéro 172

OBJET:

Règlement numéro 369 modifiant le règlement concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, et le règlement de lotissement

Adoption du règlement numéro 369 modifiant le règlement numéro 170 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, et le règlement de lotissement numéro 172 afin de modifier ou ajouter des dispositions concernant les rues privées et les rues publiques

ATTENDU QUE

la municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE

pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 juin dernier sur le projet de règlement no. 369 ;

EN CONSÉQUENCE,
120-2023

il est proposé par M. Charles Garon,
appuyé par Mme Joceline D'Amour
et résolu

QUE soit adopté le règlement numéro 369, conformément aux dispositions de l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1).

QUE le présent règlement entre en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

10. Voirie

Avancement des travaux

Asphaltage sur le Chemin de la Grève ouest

Les travaux d'asphaltage sont terminés. La lettre de fin de travaux ayant été soumise par l'entrepreneur Constructions BML.

L'ingénieur au dossier a pu émettre une première recommandation de paiement.

EN CONSÉQUENCE,
121-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le 1^{er} paiement à Constructions BML division de Sintra pour un montant de 201 738,81\$ avant taxes.

Dépenses admissibles à la TECQ 2019-2023.

Offre de service pour l'élaboration d'un plan pour le remplacement d'un ponceau sur la route du Cap

ATTENDU QU'

un ponceau est à remplacer sur la route du Cap;

ATTENDU QUE

qu'une offre de service de la firme Bouchard Service-conseil au montant de 3 680 \$ plus taxes a été transmise à la Municipalité afin d'élaborer un plan pour le remplacement du ponceau;

**EN CONSÉQUENCE,
122-2023**

Il est proposé par M. André Asselin

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'offre de service # 1391 de Bouchard Service-conseil au montant de 3 680 \$ plus taxes pour l'élaboration d'un plan pour le remplacement d'un ponceau sur la route du Cap.

Une discussion devra être entreprise avec les propriétaires afin d'évaluer le besoin d'une voie de service durant les travaux.

Dépenses admissibles à la TECQ 2019-2023.

11. MRC de Kamouraska

Résolution d'appui à TRANS-APTE inc. dans sa demande de financement offert par le programme fédéral : Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural

ATTENDU QU'

il est difficile de subvenir aux besoins quotidiens de transport en commun des résidents en région;

ATTENDU QUE

Trans-apte poursuit, dans son plan de développement, l'objectif de mieux desservir la population de la MRC;

ATTENDU QUE

Trans-apte est présentement limité dans son offre de transport par le nombre et le type de véhicules qui composent sa flotte actuelle de même que par les moyens de répartition;

ATTENDU QUE

Trans-apte offre à la population un service inclusif, à la demande, -- ce modèle répondant le mieux aux besoins des citoyens en ruralité--, et que ce service nécessite plus de diversité de véhicules et de meilleurs outils de répartition;

ATTENDU QUE

les citoyens ont besoin d'un accès simplifié aux services de transport;

ATTENDU QUE

le redéploiement de l'offre de transport permettra de contribuer à l'établissement et à l'expansion d'une solution non traditionnelle de transport à la demande et inclusif pour tous;

ATTENDU QUE

le redéploiement de l'offre de transport permet d'améliorer les services déjà offerts par Trans-apte et d'augmenter sa capacité à desservir un plus grand nombre de municipalités;

ATTENDU QUE

le redéploiement de l'offre de transport permettra la réduction de l'isolement social;

ATTENDU QUE

le redéploiement de l'offre de transport permettra l'amélioration des possibilités d'emploi;

- ATTENDU QUE** le fonds d'aide pour les solutions de transport en milieu rural arrive à point pour soutenir un redéploiement de l'offre actuelle de transport sur le territoire où 30% de la population est présentement âgée de 65 ans ou plus (34% en 2028) (ISQ);
- ATTENDU QUE** Trans-apte pourra se doter de véhicules plus économiques et hybrides qui vont lui permettre d'offrir un service amélioré avec une portée accrue sur l'ensemble du territoire;
- ATTENDU QUE** le programme fédéral finance 80% de l'achat de véhicules, de logiciel de répartition et d'outils informatiques pour soutenir l'élaboration de solutions de transport en commun pilotées localement qui aideront les personnes vivant dans les collectivités rurales à se rendre au travail, à l'école, à leurs rendez-vous et à visiter leurs proches;

EN CONSÉQUENCE,
123-2023

Il est proposé par M. Rogé Francoeur
Appuyé par Mme Joceline D'Amour
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie vivement Trans-apte dans sa demande de financement offert par le programme fédéral : Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural.

**12. Correspondance
MRC de Kamouraska**

Confirmation d'une aide financière de 1 500 \$ dans le cadre du programme «Entente de développement Culturel» dont :

- 500 \$ pour les activités culturelles tenues à la Chapelle (Comité de Développement / Comité de la Chapelle);
- 500 \$ pour la fête nationale (Association sportive de Saint-Denis)
- 500 \$ pour la fête du Village (Municipalité / Comité de développement)

- ATTENDU QUE** **Comité organisateur du concours (écurie Guy Dubé)** le comité organise un concours équestre à Saint-Denis-De La Bouteillerie, les 8 et 9 juillet, s'adressant à des cavaliers-ères de tous âges et tous niveaux;
- ATTENDU QUE** le grand public est invité à assister et prendre contact avec le milieu équestre;
- ATTENDU QUE** la demande vise à encourager l'excellence des cavaliers de la communauté et permettre au grand public d'avoir une expérience du milieu équestre;
- ATTENDU QU'** une demande est faite sous forme de commandite en argent ou en biens et services;
- ATTENDU QUE** la demande de commandite est estimée à 250 \$;

EN CONSÉQUENCE,
124-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter de commanditer l'événement pour montant de 250\$, qui sera versé sous forme de cinq (5) bourses aux cavaliers;

Que le logo de la Municipalité soit mis en évidence.

13. Autres sujets

Étude de regroupement

La municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a reçu la confirmation d'une aide financière du MAMH au montant de 62 544 \$ pour un partage de deux ressources pour la compilation des données.

PRABAM

Soumission réparation entrée du Complexe municipal

ATTENDU QUE suite à de nombreux affichages effectués sur les murs intérieurs de l'entrée principale du Complexe municipal;

ATTENDU QUE le programme PRABAM nous permet de recevoir une aide financière pour rénovation ;

ATTENDU QU' une demande de soumission a été faite auprès de l'entreprise Samuel Lebrun pour des travaux de plâtrage et peinture;

EN CONSÉQUENCE,
125-2023

Il est proposé par M. Rogé Francoeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents :
- d'accorder le contrat de réparation des murs intérieurs de l'entrée principale du Complexe municipal selon la soumission reçue en date du 23 juin 2023 au montant de 750 \$ plus taxes.

ATTENDU QUE **Portes d'entrée (extérieur) du Complexe municipal** les portes extérieures du Complexe municipal ont fait l'objet de nombreuses réparations, il qu'il est devenu nécessaire de les remplacer;

ATTENDU QUE deux propositions ont été reçues dont :

Vitrierie KRTB pour un montant de 8 915 \$ plus taxes

Construction Marcel Charest pour un montant de 3 800 \$ plus taxes;

Construction Marcel Charest confirme que :
les portes rencontrent les normes du code du bâtiment;
le cadrage renforcé par des plaques en stainless;
le seuil conçu plus plat afin de pouvoir passer dessus s'en être abîmé;
le tout modifié afin de rencontrer une durabilité.

EN CONSÉQUENCE,
126-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Construction Marcel Charest pour un montant de 3 800 \$ plus taxes.

Travaux d'entretien du plancher des bureaux municipaux

ATTENDU QUE le plancher (tuiles) des bureaux municipaux n'a pas fait l'objet d'entretien approfondi, soit un décapage et cirage depuis une dizaine d'années;

ATTENDU QU' une demande de soumission a été faite auprès de l'entreprise faisant l'entretien ménager de l'édifice municipal;

ATTENDU QUE l'entreprise «Entretien VB» a fait une offre pour un montant de 600 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE,
127-2023

Il est proposé par Mme Joceline D'Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter la soumission d'Entretien VB au montant de 600 \$ plus taxes.

Indicateur de vitesse

ATTENDU QUE la municipalité considère que les limites de vitesse à certains endroits ne sont pas souvent respectées;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens est une priorité et qu'il est devenu opportun de sensibiliser les utilisateurs des routes municipales;

ATTENDU QUE une soumission a été demandée auprès de trois entreprises pour un afficheur de vitesse avec capteur solaire, dont les prix soumis sont comme suit :

Signalisation Kalitec	4 945 \$ plus taxes, transport inclus
Martech inc.	4 626,25 \$ plus taxes, transport inclus
Signel services inc.	5 639,60 \$ plus taxes, transport inclus

ATTENDU QUE des informations ont été prises auprès des municipalités environnantes quant à la satisfaction de ce produit;

EN CONSÉQUENCE,
128-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat d'un afficheur de vitesse auprès de Kalitec au montant de 4 945 \$ plus taxes, transport inclus.

Dépenses couvertes à même le montant réservé au budget de fonctionnement et au surplus accumulé s'il y a lieu.

Demande de soumission pour un consultant

ATTENDU QU' afin d'assurer la concrétisation des actions décrites suite à l'adoption du plan de développement de Saint-Denis plusieurs dossiers doivent être menés à bien;

ATTENDU QU' afin de s'assurer que la municipalité possède les ressources suffisantes afin de mener à bien ces actions, une analyse complète des besoins doit être faite;

ATTENDU QUE trois entreprises en ressources humaines ont été sollicitées afin de présenter une offre de service, dont l'estimation est :

Gestions RH² pour un montant de 6 750 \$ plus taxes

Mallette pour un montant de 11 930 \$ plus taxes

Fédération québécoise des municipalités pour un montant de 12 750 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,
129-2023

Il est proposé par M Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir l'offre de Gestion RH² pour un montant de 6 750 \$ plus taxes.

Dépenses prises aux surplus accumulés.

Projet de collecte et d'assainissement des eaux usées

La municipalité en est à l'étape d'entente avec les propriétaires pour des acquisitions et l'obtention de servitudes.

Quant au lot pour l'installation du site de traitement celui-ci faisant l'objet d'une autorisation à la CPTAQ. Le 5 juin dernier, la municipalité a reçu l'orientation préliminaire de la CPTAQ.

14. Période de questions

Il n'y a pas eu de question de la part des citoyens présents.

15. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 30.

Signature du procès-verbal

130-2023

Mme Nicole Généreux,
Mairesse

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Greffière-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

9086-6112 QUÉBEC INC.	190,06 \$
6TEM TI	107,62 \$
AIGLON INDIGO	627,71 \$
ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE	275,25 \$
ANNE DESJARDINS (congrès ADMQ)	457,10 \$
ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE	80,00 \$
BUROPRO CITATION	72,96 \$
CONSTRUCTION B.M.L. INC.	231 949,20 \$
BMR AVANTIS	82,69 \$
COMPTOIR DE VIANDE GASTON DUBÉ INC.	44,72 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT	400,00 \$
DRAPEAUX ET BANNIÈRES L'ÉTENDARD INC. (drapeaux du Québec)	580,49 \$
ENTRETIEN VB	2 270,76 \$
FERME PIERRE GARON	5 317,59 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LA TERRITOIRE	10,00 \$
FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	120,72 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	86,23 \$
JALBERTECH	686,39 \$
LE PLACOTEUX	152,00 \$
LES EXTINCTEURS OUELLET ENR.	34,49 \$
LES JARDINS DE LA MER & CIE	325,00 \$
LES SERVICES À LA FAMILLE DE SAINT-DENIS	1 559,45 \$
LOCATION D'OUTILLAGE J.C. HUDON INC.	58,00 \$
MARIE-CLAUDE GAGNON	208,77 \$
MARTECH SIGNALISATION INC.	209,25 \$
MRC DE KAMOURASKA	9 386,35 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	478,74 \$
ORKIN CANADA	178,21 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD (drapeaux de la municipalité)	1 684,38 \$
PURULATOR	13,80 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	6 195,56 \$
SOMAVRAC C.C. INC.	7 243,42 \$
TERMINIX CANADA	120,76 \$
TETRA TECH QI INC.	41 661,49 \$
TOURBIÈRES LAMBERT	574,88 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	2 697,29 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	7 663,30 \$
VOLT-AMPÈRE INC.	2 089,15 \$
	SOUS-TOTAL 325 893,78 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUIN 2023

SALAIRES (JUIN 2023)	7 340,83 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (AVRIL-MAI-JUIN 2023)	3 795,79 \$
DESJARDINS ASSURANCE	990,41 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	764,84 \$
VIDÉOTRON	149,56 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 108,11 \$
FRAIS BANCAIRE	1 009,48 \$
	SOUS-TOTAL 16 159,02 \$
	GRAND-TOTAL <u>342 052,80 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et greffière-trésorière certifiée par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés

pour l'année 2023 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 4 juillet 2023

Annexe

Résolution

118-2023

Par: Anne Desjardins
Directrice générale et
Greffière-trésorière